



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2025

Rapport relatif à l'attribution du marché Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP aériennes pour 24-27 entre la Corse et le Continent

Récapitulatif de la procédure :

1. Supports de publication :

Nom	Type de support	Publication	Référence
A.W. S	Profil acheteur	02/09/2024	20240718
B.O.A.M. P	Journal d'annonces légales	02/09/2024	20240718
J.O.U. E	Journal d'annonces légales	02/09/2024	20240718

2. Date limite de remise des offres : Le 15 octobre 2024

3. Résultat de l'ouverture des plis :

Lot n°1 : Lignes aériennes entre Paris (Orly) et les 4 aéroports corse d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari (4 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET	Justificatifs non fournis
1	CORSE AUDIT	20700	39341828000078	<i>Dossier vide</i>
2	CORSE AUDIT	20700	39341828000078	
3	KALLISTE REVISION COMPTABLE		34374499100039	<i>Manque les certificats de qualité et professionnels - diplômes des intervenants - CCAP et CCTP signés -</i>
4	Ernst et Young Advisory	92400	34800644600234	<i>Manque les certificats de qualité et professionnels - diplômes des intervenants - CCAP et CCTP signés -</i>

Lot n°2 : Lignes aériennes entre Marseille et les 2 principaux aéroports corse d'Ajaccio et Bastia (4 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET	Justificatifs non fournis
1	CORSE AUDIT	20700	39341828000078	<i>Dossier vide</i>
2	CORSE AUDIT	20700	39341828000078	
3	KALLISTE REVISION COMPTABLE		34374499100039	<i>Manque les certificats de qualité et professionnels - diplômes des intervenants - CCAP et CCTP signés -</i>
4	Ernst et Young Advisory	92400	34800644600234	<i>Manque les certificats de qualité et professionnels - diplômes des intervenants - CCAP et CCTP signés -</i>

Lot n°3 : Lignes aériennes entre Nice et les 2 principaux aéroports corse d'Ajaccio et Bastia (4 offres) :

Pour l'autorité compétente par délégation

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET	Justificatifs non fournis
1	CORSE AUDIT	20700	39341828000078	<i>Dossier vide</i>
2	CORSE AUDIT	20700	39341828000078	
3	KALLISTE REVISION COMPTABLE		34374499100039	<i>Manque les certificats de qualité et professionnels - diplômes des intervenants - CCAP et CCTP signés -</i>
4	Ernst et Young Advisory	92400	34800644600234	<i>Manque les certificats de qualité et professionnels - diplômes des intervenants - CCAP et CCTP signés -</i>

Lot n°4 : Lignes aériennes entre les 2 aéroports provinciaux de Marseille et Nice et les 2 aéroports secondaires corse de Calvi et Figari (4 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET	Justificatifs non fournis
1	CORSE AUDIT	20700	39341828000078	<i>Dossier vide</i>
2	CORSE AUDIT	20700	39341828000078	
3	KALLISTE REVISION COMPTABLE		34374499100039	<i>Manque les certificats de qualité et professionnels - diplômes des intervenants - CCAP et CCTP signés -</i>
4	Ernst et Young Advisory	92400	34800644600234	<i>Manque les certificats de qualité et professionnels - diplômes des intervenants - CCAP et CCTP signés -</i>

4. Commission d'appel d'offre du 28 novembre 2024

Le 28 novembre 2024 la commission d'appel d'offre s'est réunie afin de procéder à l'attribution du marché.

Les services de l'OTC ont présenté les rapports d'analyse des offres détaillés aux membres de la CAO et ont répondu à toutes les questions posées par les commissaires.

Les notes présentées ci-dessous ont été soumises aux commissaires :



Objet du lot

Lot n°1 : Lignes aériennes entre Paris (Orly) et les 4 aéroports corses d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari

Critères d'Évaluation : LOT 1	Pondération	OFFRE 1			OFFRE 2			OFFRE 3		
		Total points	Points max	Note pondérée sur 20	Total points	Points max	Note pondérée sur 20	Total points	Points max	Note pondérée sur 20
Critères Techniques (70%)										
* Expérience et Références (30%) *	30%	13	15	5,20	10	15	4,00	12	15	4,80
* Méthodologie et Approche (30%) *	30%	116	185	3,76	75	185	2,43	114	185	3,70
* Équipe dédiée et moyens (10%) *	10%	33	40	1,65	25	40	1,25	18	40	0,90
Critères Financiers (20%)										
* Coût total de la prestation				4			3,53			3,52
Analyse des prix proposés, cohérence avec les prestations demandées et compétitivité par rapport aux autres offres			Prix HT		Prix HT		Prix HT			
Lot 1		117 165 €		4	132 600 €		3,53	133 000 €		3,52
Critères Délai (10%)										
* Respect des délais et qualité des livrables				1,73			1,80			1,24
TOTAL				16,35			13,02			14,16



Objet du lot

Lot n°2 : Lignes aériennes entre Marseille et les 2 principaux aéroports corses d'Ajaccio et Bastia

Critères d'Évaluation : LOT 2	Pondération	OFFRE 1			OFFRE 2			OFFRE 3		
		Total points	Points max	Note pondérée sur 20	Total points	Points max	Note pondérée sur 20	Total points	Points max	Note pondérée sur 20
Critères Techniques (70%)										
* Expérience et Références (30%) *	30%	13	15	5,20	10	15	4,00	12	15	4,80
* Méthodologie et Approche (30%) *	30%	116	185	3,76	75	185	2,43	114	185	3,70
* Équipe dédiée et moyens (10%) *	10%	33	40	1,65	25	40	1,25	18	40	0,90
Critères Financiers (20%)										
* Coût total de la prestation				4			1,55			1,57
Analyse des prix proposés, cohérence avec les prestations demandées et compétitivité par rapport aux autres offres			<i>Prix HT</i>			<i>Prix HT</i>		<i>Prix HT</i>		
Lot 2		32 850 €		4	84 600 €		1,55	83 600 €		1,57
Critères Délai (10%)										
* Respect des délais et qualité des livrables				1,80			1,13			1,24
TOTAL				16,41			10,36			12,21



Objet du lot

Lot n°3 : Lignes aériennes entre Nice et les 2 principaux aéroports corses d'Ajaccio et Bastia

Critères d'Évaluation : LOT 3	Pondération	OFFRE 1			OFFRE 2			OFFRE 3		
		Total points	Points max	Note pondérée sur 20	Total points	Points max	Note pondérée sur 20	Total points	Points max	Note pondérée sur 20
Critères Techniques (70%)			10,61		7,68					9,40
* Expérience et Références (30%) *	30%	13	15	5,20	10	15	4,00	12	15	4,80
* Méthodologie et Approche (30%) *	30%	116	185	3,76	75	185	2,43	114	185	3,70
* Équipe dédiée et moyens (10%) *	10%	33	40	1,65	25	40	1,25	18	40	0,90
Critères Financiers (20%)			20%		4		1,55			1,57
* Coût total de la prestation					4		1,55			1,57
Analyse des prix proposés, cohérence avec les prestations demandées et compétitivité par rapport aux autres offres			<i>Prix HT</i>		<i>Prix HT</i>		<i>Prix HT</i>			
Lot 3		32 850 €		4	84 600 €		1,55	83 600 €		1,57
Critères Délai (10%)			10%							
* Respect des délais et qualité des livrables					1,80		1,07			0,79
TOTAL				16,41		10,31				11,76



Objet du lot

Lot n°4 : Lignes aériennes entre les 2 aéroports provinciaux de Marseille et Nice et les 2 aéroports secondaires corse de Calvi et Figari

Critères d'Évaluation : LOT 4	Pondération	OFFRE 1			OFFRE 2			OFFRE 3		
		Total points	Points max	Note pondérée sur 20	Total points	Points max	Note pondérée sur 20	Total points	Points max	Note pondérée sur 20
Critères Techniques (70%)										
* Expérience et Références (30%) *	30%	13	15	5,20	10	15	4,00	12	15	4,80
* Méthodologie et Approche (30%) *	30%	116	185	3,76	75	185	2,43	114	185	3,70
* Équipe dédiée et moyens (10%) *	10%	33	40	1,65	25	40	1,25	18	40	0,90
Critères Financiers (20%)										
* Coût total de la prestation	20%			4			1,25			1,23
Analyse des prix proposés, cohérence avec les prestations demandées et compétitivité par rapport aux autres offres		<i>Prix HT</i>			<i>Prix HT</i>			<i>Prix HT</i>		
Lot 4		32 850 €			4	105 000 €	1,25	106 400 €		1,23
Critères Délai (10%)										
* Respect des délais et qualité des livrables				1,80			0,95			0,74
TOTAL		16,41				9,89				11,37



5. Décision de rejet du candidat N°1

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 9 janvier 2025. Elle a décidé d'exclure le candidat N°1 – Corse Audit de la procédure, après présentation de tous les éléments de la procédure par les services de l'OTC et sur préconisation de Me GENUINI, conseil de l'établissement.

Le risque de conflit d'intérêt était présent et ne permettait pas d'attribuer le marché au candidat.

En effet, le 3 décembre 2024, les services de l'OTC ont envoyé un courrier de demande de compléments au candidat afin de s'assurer qu'il remplisse toutes les dispositions.

Par courrier en date du 5 décembre, le candidat a répondu aux demandes formulées par l'OTC. Il a informé l'autorité délégante qu'il avait soumis une offre au marché de l'audit légal de la société Air Corsica. Il ajoute « *Il advient qu'il existe un risque de conflit d'intérêt relatif aux attestations du commissaires aux comptes établies dans le cadre du contrat de DSP aérien en cours. En l'occurrence, dans l'hypothèse de la conclusion d'un contrat d'audit légal entre COREVAL et Air Corsica, l'offre du groupement Corse Audit - Eurocif ne pourra être maintenue* ».

En réponse à ce courrier, l'OTC a envoyé, le 16 décembre 2024 un courrier d'information d'exclusion du candidat à la procédure.

En effet, aux vues des réponses apportées par le candidat et des risques de conflits d'intérêts, l'autorité délégante souhaite rejeter l'offre dudit candidat.

Le candidat a répondu le 20 décembre 2024 en affirmant qu'à l'heure actuelle, n'ayant pas reçu de notification de la part d'Air Corsica, le conflit d'intérêt n'est pas avéré.

Dans son analyse, Maître GENUINI nous précise : « Il existe selon notre analyse un risque de conflit d'intérêts important et ce risque pourrait conduire, en cas d'attribution à CORSE AUDIT, avant une éventuelle attribution du marché d'AIR CORSICA à COREVAL, à une résiliation de votre marché. Notez d'ailleurs que la jurisprudence tient compte du risque de conflit d'intérêts ou d'un doute quant à l'impartialité d'un candidat pour valider des exclusions (voir notamment TA Cergy-Pontoise, 19 octobre 2023, n° 2312992 ou TA Montpellier, 15 juin 2023, n° 2104732). En ce sens, le Conseil d'Etat a précisé qu'un pouvoir adjudicateur pouvait considérer qu'un opérateur économique ne possède pas les capacités professionnelles requises « *lorsqu'il a établi que l'opérateur économique se trouve dans une situation de conflit d'intérêts qui pourrait avoir une incidence négative sur l'exécution du marché* » (CE, 12 avril 2023, n° 466740). Certains articles de revues juridiques considèrent d'ailleurs que cet arrêt « *ouvre ainsi la possibilité de poser des conditions de participation permettant de lutter contre des conflits d'intérêts susceptibles d'apparaître pendant la phase d'exécution du marché* » (La Semaine Juridique - Administration et collectivités territoriales n° 34 du 4 septembre 2023 - Des conditions de participation peuvent exclure les candidats liés à des personnes exerçant des activités susceptibles d'être contrôlées par l'autorité contractante au titre de ses pouvoirs de police - Commentaire par François Lichère) ».



Il rajoute : « Enfin, notez que si vous faites le choix d'exclure le candidat CORSE AUDIT, il vous restera à poursuivre la procédure normalement, à condition évidemment que les offres restantes respectent les exigences du marché. Si tel est bien le cas, il vous appartiendra d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse parmi celles qui restent (cf. article L. 2152-7 du code de la commande publique). A défaut, si aucune offre ne répond aux exigences de la consultation, il conviendra de relancer le marché public pour motif d'intérêt général. »

6. Résultat de l'attribution :

La CAO s'est à nouveau réunie le 22 avril 2025. Le rapport et les différents échanges ont été présentés aux membres.

Aux vues de ce qu'il précède, le candidat arrivé en 2^{ème} position est Ernest Young Advisory, dont l'offre correspond tout à fait aux exigences du cahier des charges.

Il vous est proposé de retenir l'offre du candidat N°3, Ernest Young Advisory pour le lot N°1 dont le montant s'élève à 133 000€HT

Il vous est proposé de retenir l'offre du candidat N°3, Ernest Young Advisory pour le lot N°2 dont le montant s'élève à 83 600€HT

Il vous est proposé de retenir l'offre du candidat N°3, Ernest Young Advisory pour le lot N°3 dont le montant s'élève à 83 600€HT

Il vous est proposé de retenir l'offre du candidat N°3, Ernest Young Advisory pour le lot N°4 dont le montant s'élève à 106 400€HT

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.